

DEC162129DR07

Décision portant nomination de M. Lionel CAPOANI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5574 intitulée "Centre de recherche astrophysique de Lyon".

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5574 intitulée "Centre de recherche astrophysique de Lyon" et nommant **Mme Laurence TRESSE** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5574¹ en date du **23/03/2016** ;

Considérant que **M. Lionel CAPOANI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par et à la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 09 et 10 mai 2016 et les 06 et 07 juin 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Lionel CAPOANI**, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5574 intitulée "Centre de recherche astrophysique de Lyon", à compter du **01 / 07 / 2016**

M. Lionel CAPOANI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Lionel CAPOANI**, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **St GENIS LAVAL** le **24/08/2016**

La directrice de l'UMR5574
Laurence TRESSE

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

Visa du délégué régional du CNRS